

## **PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sur convocation en date du 14 avril 2023, l'assemblée générale ordinaire de l'association *La Semaine de la Bonté* s'est réunie à 15 h, le 1<sup>er</sup> juin 2023, dans les locaux de l'association pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2022
- Présentation des rapports moral, social et financier pour l'année 2022
- Rapports du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2022
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation du budget pour l'année 2023
- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

Sont présents ou représentés des membres du conseil d'administration et des membres adhérents de l'association.

Le président souhaite la bienvenue aux participants, puis présente le rapport moral, soulignant l'importance du travail accompli en 2022 et remercie particulièrement le vice-président et les membres du comité pour leur compétence ainsi que les deux collaboratrices pour leur efficacité.

Au cours de l'année 2022 se sont tenus 31 comités, pour retenir finalement 843 personnes ou foyers qui ont reçu de l'aide de l'association, soit 27 cas de plus que l'année précédente ; le montant des secours distribués est de l'ordre de 134 000 euros. Selon la tradition de l'association, l'essentiel des secours est mis au service de personnes connaissant des problèmes liés à la mobilité ou aux dépenses concernant des actions de formation, pour trouver ou retrouver du travail, ou encore aux dépenses liées à l'enfance, notamment pour des familles monoparentales.

Le président souligne ensuite que, si la générosité des donateurs ne se dément pas, leur nombre a encore diminué de près de 14 %. La baisse des dons, de plus en plus importante, ne permet pas d'équilibrer les comptes, malgré une gestion rigoureuse : le résultat de l'exercice fait apparaître un solde négatif qui est de 119 000 euros en 2022. Il a donc été nécessaire de prélever sur les réserves pour équilibrer les comptes, car sans legs important, sans subventions ou mécénat (un travail est en cours sur le sujet) cette situation risque de mettre en péril l'association.

Outre les deux lettres adressées aux amis et donateurs, il est nécessaire de consacrer de nouveaux moyens pour améliorer la communication, et c'est ce qui sera fait en 2023.

Le président donne la parole à M. ROULET pour le rapport social ; quelques chiffres sont présentés : 1 107 dossiers reçus, 76 % des demandes acceptées (contre 58 % en 2021) 843 secours accordés. Plus de 50% des secours sont consacrés à la mobilité (transports publics, et surtout permis de conduire, réparation ou achat de véhicules) l'automobile étant indispensable en zone rurale, pour trouver un emploi ou s'y maintenir.

M. ROULET définit le profil type des personnes aidées : ce sont le plus souvent des femmes élevant seules leurs enfants, habitant dans des territoires mal desservis, sans activité professionnelle, bénéficiaires du RSA, vivant en deçà du seuil de pauvreté, avec souvent moins de 10 euros de ressources journalières par personne (après imputation des charges contraintes).

M.de VERNEJOUL présente ensuite le rapport financier. Après avoir souligné que la présentation des comptes est conforme à la réglementation en vigueur, il commente les chiffres de l'exercice 2022.

Les ressources provenant du public s'élèvent à 91 091 euros (dont un legs de 762 euros, mais la fondation américaine n'a rien donné cette année) à comparer aux 130 840 euros reçus en 2021, soit une diminution de 13 %. Le nombre de donateurs est passé de 501 en 2021 à 430 en 2022, en diminution de 14 %.

Les secours émis en 2022 (moins annulations) s'élèvent à 126 500 euros (contre 135 500 euros en 2021) Les frais de gestion sont restés stables à 74 000 euros.

Le résultat courant et exceptionnel de - 116 178 euros se décompose en un déficit de ressources au titre des œuvres sociales d'un montant de 90 407 euros, à prélever sur le fonds dédié sur dons et legs, et d'un déficit au titre de l'associatif de 27 771 euros.

L'exercice clos au 31 décembre 2022 présente donc un déficit d'un montant de 27 771 euros, qu'il conviendra d'affecter aux résultats en attente d'affectation, qui de ce fait devraient être ramenés à 4 402 € .

Le résultat financier se décompose en un montant de 22 700 euros d'intérêts et revenus financiers et d'une dotations aux provisions de 40 384 euros, soit un résultat négatif de 17 600 euros. Au bilan l'actif circulant s'élève à 645 500 euros, composé de 580 000 euros de valeurs mobilières, de 51 000 euros de disponibilités et de 11 300 euros de soutien financier à recevoir.

L'association n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé ; elle n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture qui aurait un impact significatif sur la clôture de l'exercice.

Le projet de budget est ensuite présenté.

Enfin, le commissaire aux comptes commente ses rapports : les comptes sont certifiés sincères, les estimations conformes, il n'y a pas de divergences dans les éléments chiffrés. Il n'y a pas de conventions réglementées.

## **RÉSOLUTIONS ADOPTÉES**

### **Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral du président et du vice-président, ainsi que le rapport du trésorier sur les comptes de l'année 2022, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et donne quitus aux administrateurs pour les actes de gestion du conseil d'administration au cours de cet exercice.

*Résolution adoptée (une abstention)*

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes, les approuve. Elle constate que l'exercice se solde par un déficit global de 118 178,76 €, qui se décompose entre un déficit des œuvres sociales de 90 407,24 € et un déficit associatif de 27 771,52 €.

90 407,24 € sont à prélever sur le fonds dédié sur dons et legs, qui de ce fait est ramené de 395 431,89 € à 305 024,56 €. Le déficit global est de ce fait ramené à 27 771,52 €.

*Résolution adoptée (une abstention)*

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le déficit de 27 771,52 € au fonds en attente d'affectation, qui de ce fait est ramené de 31 974, 04 € à 4 202,52 €.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale adopte le projet de budget présenté par le conseil d'administration pour l'année 2023 qui s'élève en dépenses à 180 500 €, dont 100 000 € de secours à distribuer.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale acte la démission de Mmes Danielle SENIGOUT et Pascale ZENOU. Elle nomme administrateurs Madame Françoise BEAUMIER et Messieurs Sorin TICLETTE, Philippe CATTIAUX et Robert SEGALIN. Elle renouvelle les mandats de Messieurs CESSART et HUDRY. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale de l'année 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15 h 30.

Le Secrétaire,

Elisabeth BEATRIX

Le Président,

Daniel PLOIX